

Passeport-Vacances de Chippis

Informations et conditions d'utilisation

Comité d'organisation	<p>Le comité du Passeport-Vacances :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prosperetti Sarah- Monteiro Caroline- Jokic Suncica- Constantin Carmen <p>Contact : passeport-vacanceschippis@hotmail.com</p>																								
Pour qui ?	Les enfants des classes primaires de Chippis (3H à 8H) et du CO résidant à Chippis (9H à 11H)																								
Tarifs	<p>Une inscription donne droit à 10 activités maximum par enfant. Les fratries bénéficient d'un rabais.</p> <table border="1"><thead><tr><th>1^{er} enfant</th><th>1 à 4 activités</th><th>5 à 7 activités</th><th>8 à 10 activités</th></tr></thead><tbody><tr><td>Prix</td><td>CHF 30.-</td><td>CHF 50.-</td><td>CHF 70.-</td></tr><tr><th>2^{ème} enfant</th><th>1 à 4 activités</th><th>5 à 7 activités</th><th>8 à 10 activités</th></tr><tr><td>Prix</td><td>CHF 20.-</td><td>CHF 40.-</td><td>CHF 60.-</td></tr><tr><th>3^{ème} enfant</th><th>1 à 4 activités</th><th>5 à 7 activités</th><th>8 à 10 activités</th></tr><tr><td>Prix</td><td>CHF 10.-</td><td>CHF 30.-</td><td>CHF 50.-</td></tr></tbody></table>	1^{er} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités	Prix	CHF 30.-	CHF 50.-	CHF 70.-	2^{ème} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités	Prix	CHF 20.-	CHF 40.-	CHF 60.-	3^{ème} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités	Prix	CHF 10.-	CHF 30.-	CHF 50.-
1^{er} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités																						
Prix	CHF 30.-	CHF 50.-	CHF 70.-																						
2^{ème} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités																						
Prix	CHF 20.-	CHF 40.-	CHF 60.-																						
3^{ème} enfant	1 à 4 activités	5 à 7 activités	8 à 10 activités																						
Prix	CHF 10.-	CHF 30.-	CHF 50.-																						
Inscriptions	<p>L'inscription se fait en ligne, sur le site de la commune de Chippis, dès le jeudi 21 mai, à 19h00.</p> <p>Certaines activités présentent un nombre maximum de participants. Les inscriptions en ligne se font en temps réel : les activités affichent le nombre de places restantes. Lorsqu'une activité est complète, il n'est plus possible de s'y inscrire.</p> <p><u>Clôture des inscriptions</u> : dimanche 31 mai 2026.</p>																								
Nombre minimum	En cas d'inscriptions insuffisantes à une animation, celle-ci sera annulée. Les enfants inscrits seront avertis.																								
Délai pour le paiement	Le délai de paiement est fixé au 10 juillet 2026 . L'inscription est ferme et définitive à la réception de la confirmation. Le montant est dû intégralement.																								
Chèques Culture et Sport	Les parents peuvent employer les chèques Culture et Sport reçus par la commune de Chippis pour payer le passeport-vacances. Il faut signer les chèques et les amener au bureau communal au plus tard le 10 juillet 2026 avant de payer la facture.																								
Assurances	Les enfants ne sont pas assurés par l'organisation et restent sous la responsabilité des parents. En inscrivant son enfant, chaque parent certifie qu'il est assuré. Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident.																								
Dommmages matériels	En cas de dommages matériels occasionnés par un enfant lors d'une activité, ses parents s'engagent à assumer tous les frais.																								
Déplacements	<p>Les parents autorisent leur enfant à être véhiculé par des tiers en cas de déplacement pour des activités à l'extérieur. S'ils refusent cette clause, les parents s'engagent à véhiculer eux-mêmes leur enfant sur le lieu du cours.</p> <p>Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident.</p> <p>Les enfants viennent au lieu de rendez-vous munis d'un réhausseur si nécessaire.</p>																								

Photos	Les parents autorisent l'organisation à prendre des photos durant les activités. S'ils ne le souhaitent pas, ils s'annoncent par mail au comité (passeport-vacanceschippis@hotmail.com).
Absences	Chaque absence doit être annoncée aussi vite que possible. L'enfant inscrit à une activité s'engage à y prendre part. Merci de penser à ceux qui n'ont pas eu la chance d'être sélectionnés pour y participer ainsi qu'aux organisateurs !
Horaires	Les horaires définis dans les descriptifs des activités doivent être respectés.
Matériel	Pour le bon déroulement des activités, les enfants viennent avec le matériel mentionné sur le descriptif.
Comportement	Les enfants s'engagent à respecter les animateurs, les règles des activités et le matériel. En cas d'impolitesse ou de non-respect, le comité se réserve le droit d'exclure un enfant.